

Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française nommant les membres du Conseil supérieur de la guidance psycho- médico-sociale

A.E. 28-04-1993 M.B. 18-06-1993

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 30 juin 1976, instituant un Conseil supérieur de la guidance psycho-médico-sociale,

Arrête :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de la guidance psycho-médico-sociale, à la date du 1er avril 1993 pour une période de quatre ans :

A. Membres permanents avec voix consultative :

1. Délégué du Ministre :

M.G. Verteneuil, directeur du centre P.M.S. de la Communauté française à Thuin, actuellement en congé pour exercer une mission au sein du cabinet du Ministre Elio Di Rupo.

2. Représentant du service de guidance P.M.S. :

Mme O. Michot, directeur d'administration ff. à la Direction générale de l'Organisation des Etudes et de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

B. Membres effectifs :

1. Représentants des centres P.M.S. de la Communauté française :

1.1. M. S. Collard, directeur du centre P.M.S. de la Communauté française à Spa.

1.2. M. L. Draye, directeur du centre P.M.S. de la Communauté française à Charleroi.

1.3. M. H-J. Gindt, inspecteur des centres P.M.S. pour la discipline sociale.

1.4. Mme J. Samray, maître de stage au centre P.M.S. de formation.

2. Représentants des centres P.M.S. officiels subventionnés :

2.1. M. J. Antoine, conseiller psychopédagogique au centre P.M.S. provincial de Charleroi II.

2.2. Docteur Faidherbe, inspecteur général des centres P.M.S. de la province de Liège.

2.3. Mme M. Wilkin, directrice du centre P.M.S. III de la ville de Liège.

2.4. M. J. Hofmans, directeur du centre P.M.S. III de la ville de Bruxelles.

3. Représentants des centres P.M.S. libres subventionnés :

3.1. M.G. Boudrenghien, secrétaire général de la F.C.P.L.

3.2. M. J. Legrand, mandataire des C.P.M.S. libres de la province du Luxembourg.

3.3. M.A. Lavianne, directeur du centre P.M.S. de Woluwe.

3.4. Mme E. Stassen, membre du personnel du centre P.M.S. libre II de Liège.

4. Représentants des associations de parents :

4.1. Mme Hubrechts, représentante de la F.A.P.E.O.

4.2. Mme C. Demarteau, représentante de la C.N.A.P.

5. Représentants de l'enseignement :

5.1. M. J. Humblet, attaché à la direction générale du S.N.E.C.

5.2. M. Ch.-L. Van Den Driessche, directeur de l'école professionnelle "La Cime".

5.3. M. K. Junger, préfet des études de l'Athénée royal de Saint-Georges-sur-Meuse.

5.4. M. D. Joiris, directeur du centre P.M.S. provincial de Liège.

C. Membres suppléants :

1. Représentants des centres P.M.S. de la Communauté française :

1.1. Mme G. Bernaerdt, directrice du centre P.M.S. de la Communauté française à Dinant.

1.2. Mme A. Franck, directrice du centre P.M.S. de la Communauté française à Seraing.

1.3. M. G. Delatte, auxiliaire social au centre P.M.S. de la Communauté française à Spa.

1.4. Mme M.R. Fontaine, auxiliaire paramédicale au centre P.M.S. de la Communauté française à Dour.

2. Représentants des centres P.M.S. officiels subventionnés :

2.1. Mme F. Simon, conseiller psychopédagogique au centre P.M.S. IV de la ville de Liège.

2.2. Mme M. Martha, médecin-centre P.M.S. ville de Bruxelles.

2.3. Mlle F. Choquet, directrice du centre P.M.S. de Morlanwelz.

2.4. M. X. Deleenheer (Province de Brabant).

3. Représentants des centres P.M.S. libres subventionnés :

3.1. M. J. Jeandrain, secrétaire général adjoint à la F.C.P.L.

3.2. M. C. Durieu, mandataire des C.P.M.S. libres de Charleroi.

3.3. M. Ch. Uystpruyst, directeur du centre P.M.S. libre I de Tournai.

3.4. M. J-F. Hossay, membre du personnel du centre P.M.S. libre I de Marchienne.

4. Représentants des associations de parents :

4.1. Mme H. Laci, représentante de la F.A.P.E.O.

4.2.

5. Représentants de l'enseignement :

5.1. M. J. Désert, chargé de mission, secrétaire général adjoint du C.C.E.M.P.C.

5.2. M. J. Vandenschrick, chargé de mission, secrétaire général adjoint de la F.N.E.S.C.

5.3. M. J.L. Bouxin, préfet des Etudes de l'Athénée royal Jules Destrée de Marcinelle.

5.4. M. Ph. Deliège, secrétaire d'administration au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.

Article 2. - L'Administrateur général de l'Organisation des Etudes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

